

Traité Péa

Michna 4 - Chapitre 5

ַבַעַל הַבַּית שֶהַיה עובר מִמָּקוֹם לְמָקוֹם, וְצַרִיךְ לִטֹּל לֶקֶט שְּכְחָה וּפֵאָה וּמַעְשֵׁר עָנִי,

ִיטל, וּכְשָׁיחָזר לְבֵיתוֹ יְשַׁלֵם, דִבְרֵי רַבִּי אֱלִיעֶזר. וַחֲכָמִים אומְרִים, עָנִי הַיָּה בְּאוֹתָה שָּעָה.

Un propriétaire voyageant d'un endroit à l'autre et qui est réduit à prendre le lékète (la glanure) la shikh'ha (la gerbe oubliée) et la Péa [ou encore] la dîme du pauvre, peut les prendre, et lorsqu'il revient chez lui, il les rendra, ce sont les paroles de Rabbi Eli'ézer. Tandis que les Sages disent : Il était pauvre à ce moment-là (il n'a pas à rembourser vu qu'il était pauvre à ce moment-là).



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions